

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

AVIS

L'an deux mil dix-huit, le mardi 10 avril, à 18 heures 30, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrick SIMON, Maire.

Présents : M. SIMON, M. MABILLE, Mme SERY, M. BOUFFIGNY, Mme BRIFFAUT, Mme BENOIST, M. SARAIVA, Mme GUÉLODÉ, M. THOMAS, Mme ANQUETIL, M. LUCE, Mme GERVASON, Mme LAMOTTE, Mme MOAL et Mme ZOUAOUA.

Absents excusés :

- M. JOLLY qui a donné pouvoir à M.THOMAS
- M. ROGER qui a donné pouvoir à Mme GUÉLODÉ
- M. PONTY qui a donné pouvoir à M. MABILLE

Absent : M. BONDANÈSE

- Mme MOAL a quitté la séance à 19H30 et a donné pouvoir à Mme BENOIST

Secrétaire de séance : Madame ZOUAOUA

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 23 FÉVRIER 2018

Monsieur THOMAS tient à repréciser que tous les conseillers municipaux sont en droit de suivre des formations. Après cette remarque, le procès-verbal de la réunion du 23 février 2018 est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT POUR FINANCER LES LOCAUX MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Monsieur SIMON explique qu'il convient de contracter un emprunt de 150 000€ pour financer la construction et les VRD des locaux médicaux. Trois banques ont été contactées et deux ont envoyé des offres.

Monsieur THOMAS et Madame GUÉLODÉ s'interrogent sur la nécessité d'emprunter alors que le budget peut autofinancer ce projet. Monsieur le Maire leur répond qu'il est préférable d'emprunter puisque les locaux seront utilisés par des privés et qu'actuellement les taux d'intérêts sont assez bas. Aussi, les remboursements seront couverts par les loyers.

Monsieur THOMAS et Madame GUÉLODÉ auraient préféré autofinancer ce projet et emprunter pour la future salle. Monsieur SIMON précise qu'il ne faut pas employer le terme salle de sports mais salle d'activités puisque nos besoins sont les suivants : salle pour les anciens, salle pour les boulistes, vestiaires pour le foot et le rugby et il ne faut pas s'imaginer des locaux qui ressembleraient à un hangar parmi les habitations.

Suite à la comparaison des offres de financement des deux banques, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix « pour » et 5 « contre » sont favorables à contracter un emprunt. Mesdames GUÉLODÉ, ANQUETIL, Messieurs THOMAS, ROGER et JOLLY précisent qu'ils votent « contre » puisqu'ils souhaitent un autofinancement.

Plusieurs élus estiment que les taux d'intérêts proposés sont trop élevés et soulèvent l'éventualité de faire appel à un courtier. Monsieur THOMAS précise qu'une banque aurait un taux d'intérêt à 0.50% alors qu'à ce jour la meilleure offre reçue est à 1.66%.

Après délibération, les élus :

- chargent Monsieur le Maire de consulter d'autres banques afin de comparer plusieurs offres de financement pour un montant de 150 000€ sur une durée de 20 ans maximum.

- décident d'inscrire au budget primitif de 2018 la recette de ce prêt de 150 000€ en section d'investissement puisque le choix du financeur se fera lors de la réunion de conseil de juin.

DEMANDE D'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE POUR LES LOCAUX MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

Monsieur SIMON fait savoir que les locaux médicaux et paramédicaux sont soumis à la taxe foncière et ne le sont pas à la taxe d'habitation. Par contre, une commune peut demander l'exonération de la taxe foncière si les locaux remplissent les trois conditions suivantes :

- appartenir à une collectivité territoriale,
- être occupés pour une maison de santé,
- être occupés à titre onéreux.

Du fait que les trois conditions sont réunies, Monsieur le Maire propose à ses collègues de voter l'exonération de la taxe foncière.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité, 13 voix « pour » et 5 abstentions décide de demander aux services fiscaux l'exonération de la taxe foncière pour les locaux médicaux et paramédicaux. Mesdames GUÉLODÉ, ANQUETIL, Messieurs THOMAS, ROGER et JOLLY s'abstiennent car ils auraient préféré une baisse des taux de la fiscalité directe locale pour tous les margueritais.

BUDGET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE 2017

Vu les résultats de clôture de l'exercice 2017, notamment :

- l'excédent de fonctionnement de	1 625 582.68€
- l'excédent d'investissement de	458 719.62€

le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif de 2018 les sommes suivantes :

- en recettes de fonctionnement au 002 :	1 625 582.68€
- en recettes d'investissement au 001 :	458 719.62€

TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire rappelle les taux de 2017 et propose de les reconduire en 2018. Il souligne que le fait d'avoir baissé les taux l'an passé a certainement été une erreur car pour les années à venir la compensation de l'exonération de la taxe d'habitation se fera par rapport aux taux de 2017 ce qui représente une perte annuelle de 25 000€ au niveau des recettes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne rien changer cette année. Les taux pour 2018 seront les suivants :

- Taxe d'habitation :	16.67%
- Taxe foncière sur le bâti :	26.04%
- Taxe foncière sur le non bâti :	64.56%

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur SIMON présente le budget primitif 2018 étudié le 9 avril par la commission du budget.

Monsieur JOLLY aurait voulu une provision plus importante pour la partie travaux à l'église. Monsieur le Maire répond que dans un premier temps il convient de réparer la toiture et qu'une analyse portant sur l'état de la structure sera faite par la suite.

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix « pour » 5 voix « contre » (Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS, JOLLY et ROGER), adopte le budget primitif de 2018 arrêté en équilibre à la somme de 2 920 000€ pour la section de fonctionnement et à 2 321 500€ pour celle d'investissement. Mesdames GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs THOMAS, JOLLY et ROGER ont voté « contre » car ils estiment que la provision pour la future salle d'activités est trop importante.

19H30 : Madame MOAL quitte la séance (elle a donné pouvoir à Mme BENOIST)

ACQUISITIONS

Vu le budget primitif, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir :

- une passerelle complète pour le tapis volant de l'école maternelle au prix de 678.62€ TTC ;
- deux ordinateurs + office pro 2016 pour la mairie, au prix de 2 940.00€ TTC + le coût de l'intervention sur site

Ces dépenses seront imputées au chapitre 21 du budget.

ÉCHANGE DE LOTS DE TERRES AGRICOLES

Monsieur SIMON donne lecture du courrier de Monsieur Didier DAMANDE par lequel il sollicite l'échange, avec Madame Séverine ANQUETIN, d'une parcelle de terres agricoles aux Caillettes.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cet échange. Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2018, le lot 14 AE33 sera loué par Monsieur Didier DAMANDE et le lot 6/7 AE24/25/26 par Madame Séverine ANQUETIN.

Les recettes seront encaissées au chapitre 70 du budget.

PROJET DE LOTISSEMENT PRIVÉ SUR LA ROUTE DE DUCLAIR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral concernant la délibération du conseil municipal du 23 février 2018 relative aux conditions de réalisation de l'aménagement d'un lotissement privé route de Duclair. Ce courrier stipule que nous devons procéder au retrait de la dite délibération car notre commune est dotée d'une carte communale et que de ce fait le règlement national d'urbanisme s'impose. Nous ne pouvons donc pas fixer des conditions d'aménagement autres que celles figurant au code de l'urbanisme.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération du conseil municipal du 23 février 2018 relative au projet de lotissement privé route de Duclair.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE DU 29 MARS 2018

TAP : Monsieur SIMON donne le bilan des TAP de l'année scolaire 2017/2018. Celui-ci se solde par un déficit de 3 886.63€.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité 17 voix « pour » et 1 voix « contre » (M. LUCE) décide de reconduire les TAP pour l'année scolaire 2018/2019 uniquement les lundis et les jeudis. L'activité LUDISPORTS76 sera également reconduite le mardi. Les cours du jeudi seront supprimés.

Le tarif des TAP sera identique à celui de 2017/2018 soit 30€ par trimestre et par activité.

ALSH DE L'ÉTÉ 2018 : suite à la réunion de conseil du 23 février 2018, la commission s'est réunie pour étudier de nouveaux points.

Après étude des propositions des membres de la commission, le conseil municipal :

- à la majorité, 10 voix « pour », 7 « contre » (Mesdames GERVASON, GUÉLODÉ et ANQUETIL et Messieurs SARAIVA, THOMAS, JOLLY et ROGER) et 1 « abstention » (Mme ZOUAOUA) décide que le tarif journalier pour les enfants de l'extérieur sera de 25€. Pour rappel, le tarif pour les enfants de STE MARGUERITE et d'ÉPINAY est de 11€, modulable en fonction du quotient familial et dès le deuxième enfant inscrit, un abattement de 10% est appliqué. La modulation et l'abattement concernent uniquement les enfants de SAINTE MARGUERITE et d'ÉPINAY ;

- à l'unanimité, décide que les enfants âgés de 8 à 15 ans auront la possibilité de partir en mini-camp du 23 au 27 juillet, soit 5 jours 4 nuits. Le tarif retenu pour la semaine est de 90€ (5 élus souhaitaient 100€ et 13 ont opté pour 90€).

ALSH DES MERCREDIS : Mme SERY est chargée de rencontrer Monsieur le Maire d'ÉPINAY pour savoir s'il souhaite signer un avenant à la convention de 2009 pour l'accueil des enfants de sa commune tous les mercredis de septembre à la fin de l'année scolaire, sauf pendant les vacances. Dans l'affirmative, Monsieur SIMON est autorisé à signer l'avenant.

Pour l'année scolaire 2018/2019, le centre de loisirs ouvrira les mercredis à compter du 5 septembre 2018 et ce jusqu'au 3 juillet 2019, sauf pendant les vacances scolaires. 8 enfants âgés de 3 à 5 ans et 24 de 6 à 12 ans pourront être accueillis. Monsieur SIMON souligne que nous ouvrons le centre de loisirs le mercredi mais que nos locaux ne sont pas adaptés.

Suite aux propositions de la commission, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que le centre ouvrira ses portes à 8H et les fermera à 18H et non pas à 17H30 comme l'été.

Le tarif journalier sera de 11€ pour les enfants de STE MARGUERITE et d'ÉPINAY (goûter compris). Les enfants des communes extérieures ne seront pas admis. Les inscriptions se feront à la journée, par avance et par période de vacances à vacances. Le paiement devra obligatoirement être remis à l'inscription faute de quoi le dossier ne sera pas accepté et de ce fait l'enfant ne sera pas accueilli.

L'organisation de l'entretien des locaux et les horaires des employés seront étudiés ultérieurement par Monsieur SIMON. Il répète que les interventions techniques dans les locaux scolaires, les mercredis, vont devenir compliquées.

Monsieur SIMON précise que les locaux mis à la disposition du centre devront être occupés selon les besoins. En fonction du nombre d'inscrits, il conviendra de ne pas utiliser des locaux inutilement.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement du personnel qualifié, pour le centre de loisirs de l'été et des mercredis. Les titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE) percevront un forfait journalier de 80€. Tout en respectant le taux d'encadrement réglementaire, Madame GILLON sera comptabilisée dans l'effectif des animateurs et des stagiaires pourront être admis.

Les dépenses et les recettes relatives au centre de loisirs sont prévues au budget.

Le bilan financier concernant les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente est remis aux élus. Les dépenses se sont élevées à 276 358€ TTC et les recettes (subventions et FCTVA) à 205 511€, soit un coût pour la commune de 70 847€ sans compter les contrôles obligatoires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Au nom de Monsieur PONTY, Monsieur MABILLE demande la réalisation de quelques travaux. Monsieur le Maire s'en occupe.